

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 22 juin 2021

Date d'affichage 23 juin 2021

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 20 (+ 9 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210628-DEL\_21\_06\_28\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2021

Affichage : 05/07/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINT-HUIT JUIN à Vingt heures,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, Mme Marie-Hélène TROUILLOT,

**Excusés** : M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Carl GUILLEMIN (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), M. Lionel COURTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Dominique MORANCE), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU) M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Marie-Hélène TROUILLOT).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**CESSION DE MATERIELS A UNE SOCIETE PRIVE**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1,

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** l'état de vétusté de plusieurs matériels qui n'ont plus d'utilité dans le parc de la ville.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal, qu'il est proposé de céder :

- 2 arroseurs de marque Olympe au prix de 500 €,
- 1 Tracteur de marque John Deere moteur H.S., année 1989, 4 227 heures au prix de 700 €,
- 1 Lamier de marque Cochet au prix de 1 000 €,
- 1 Tondeuse de marque Toro, moteur H.S. au prix de 1 600 €,
- 1 Desherbeur marque Sisis au prix de 100 €,
- 1 Herse Rotative au prix de 100 €,
- 1 Tarière de marque Rabaud au prix de 200 €.

Soit un total pour l'ensemble de 4 200 €.

Tout ce matériel serait vendu dans l'état sans aucune garantie de la collectivité à la société A-T Ventes et Achat André Teilleux (VITRAY EN BEAUCE).

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de vendre en l'état sans aucune garantie de la collectivité, le matériel cité ci-dessus à la société A-T Ventes et Achat André Teilleux pour un montant de 4 200 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à effectuer toutes démarches, signer tous documents permettant de mener à bien cette cession.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire  
**Didier REVEAU**